

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 30 JUILLET 2018 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Étaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - F. BALBI - R. ROCHE - M.A. ALTIER - R. ROUX - A. DEPEYRE - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - S. BASTET - B. LABARRE-LEBOUC.

Procurations : J. LEBEGUE à Cl. RAFINESQUE - B. ROMANINI à N. GILLET - Cl. COTTIN à R. ROCHE - F. BRUNA à B. LABARRE-LEBOUC - M. LOPEZ à S. BASTET

Absents Excusés : C. ROS - C. FAURE - JF. TRAMIER

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Arrivée de Monsieur FAURE à la 2^{nde} question.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2018.

3/ MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE Mme ELISABETH GAMBARO

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour attribuer la qualité de conseillère municipale à Madame Béatrice LABARRE-LEBOUC suite à la démission de Madame Elisabeth GAMBARO.

Monsieur BASTET précise que Madame GAMBARO a obtenu une promotion et a intégré le SDIS d'Avignon depuis environ 1 an. Il ajoute qu'elle a apprécié le travail accompli au sein du Conseil Municipal, même s'il y a eu un départ difficile.

4/ REMPLACEMENT DE Mme ELISABETH GAMBARO AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour remplacer Madame Elisabeth GAMBARO par Madame Béatrice LABARRE-LEBOUC au sein des commissions municipales.

5/ CONVENTION D'ANIMATION RESIDENCE LES BALCONS DE PEYRAFEUX ET L'ASSOCIATION FOYER RURAL DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association du Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire.

6/ CONVENTION DE BENEVOLAT AVEC UNE INTERVENANTE A L'ALSH DE MONDRAGON

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de bénévolat avec Madame Yasmine CHETTOUH, intervenante auprès de l'ALSH de Mondragon.

Madame CHETTOUH précise que la peinture disparaîtra au bout d'un certain temps.

Monsieur le Maire ajoute que c'est toujours un plaisir de voir des bénévoles s'investir auprès des enfants.

7/ APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR RELATIF AU DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N° 88

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du rapport du commissaire enquêteur pour procéder au déclassement du chemin rural n°88.

8/ CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA TRAVERSEE NORD / SUD DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir le bureau d'étude Rhône Cévennes Ingénierie au prix de 38 500 € HT comme maître d'œuvre au titre des travaux de la traversée nord / Sud du Village, RD 26.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un bureau d'études reconnu par son sérieux, qui a déjà travaillé pour la Commune et a donné toute satisfaction.

9/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'AMENAGEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - CCRLP

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'aménagement de points d'apport volontaire avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

10/ REMBOUSEMENT D'UNE PARTIE DE PROVISION A M. ET MME BRUN

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour rembourser la somme de 3 793.71 € à Monsieur Bernard BRUN et 7 045.47 € à Madame Marie-José BRUN au titre d'une provision versée dans le cadre de travaux d'extension du réseau électrique.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'avait pas l'obligation d'amener les réseaux sur la base du POS et pour se garantir le paiement des travaux, la Commune avait demandé qu'une provision soit émise. Il s'agit donc d'une régularisation.

11/ ENTREPRISES RETENUES POUR LA CREATION D'UN THEATRE DE VERDURE ET D'UN SKATE-PARK

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Création d'un théâtre de verdure : Entreprise Eiffage pour un montant de 199 377 € HT,
- Lot n°2 : Création d'un skate-park : Entreprise E2S pour un montant de 116 730 € HT.

Madame LABARRE-LEBOUC demande la possibilité de consulter des croquis. Monsieur le Maire lui répond qu'ils seront visibles dès que le bureau d'études aura travaillé sur le dossier.

Monsieur FAURE demande si les jeunes ont été concertés sur le projet du skate-park. Monsieur le Maire lui répond dans l'affirmative mais que pour l'instant aucun projet n'est arrêté. Il précise que le skate-park sera réalisé en béton afin de réduire les nuisances sonores. Cette structure sera réalisée sur le parking de la résidence Peyrafeux, sur lequel sera également créée une piste de rollers avec des panneaux du code de la route. Les travaux débiteront début septembre.

12/ MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations locales pour disposer des locaux communaux à titre gratuit.

13/ DEMANDE DE COMPLEMENT AU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX SALLE DES FETES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à modifier la demande de fonds de concours relative aux travaux de la salle des fêtes.

14/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

- Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal à la location :
 - Le loyer mensuel du logement 193 boulevard Séraphin Perrot occupé par Mme PREVOST est porté à 530 € à compter du 1^{er} août 2018,
 - Le loyer mensuel du logement situé impasse Clariot occupé par Madame Simone DECOR est porté à 504 € à compter du 1^{er} août 2018,

La séance est levée à 19h07.

Fait à MONDRAGON, le 31 Juillet 2018.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**



